



Les inspecteurs stagiaires pré-positionnés viennent de débiter le 16 mai dernier leur Stage Pratique Probatoire (SPP).

Pour rappel, dès la mise en place de cette nouvelle scolarité en 2018, il était acté par la DG que pour stabiliser les inspecteurs stagiaires, ces derniers seraient positionnés sur des postes demeurés vacants au mouvement local précédent en priorité. D'ailleurs ces postes n'ont pas vocation à être proposés aux titulaires dans le mouvement local suivant une fois qu'un inspecteur stagiaire y a été prépositionné.

D'autant que ces postes conditionnent la spécialité « métiers » suivie lors de la scolarité à l'ENFIP.

Ces derniers, affectés début octobre, contribuent à la couverture des besoins des directions locales, besoins déterminés avec elles par l'administration centrale qui prend en compte l'ensemble des flux de sortie du grade (retraite, promotion, mutation....).

Mais cela était sans compter sur les petits arrangements locaux. Depuis maintenant quelques jours nos collègues stagiaires déroulant leur stage pratique probatoire -SPP- sont convoqués en direction.

Et comment tenir le cap lorsque l'on est un stagiaire, obligé de valider son stage pratique probatoire pour être titularisé et que l'on se retrouve face à un directeur RH et son adjoint.

A voir la valse des stagiaires qui est en train de se jouer en Seine Saint-Denis entre autres, c'est à se demander si les projections sont fiables !

Ce sont des méthodes venues d'un autre temps, où par de l'intimidation et des pressions une direction peut aujourd'hui remettre en question, excusez du peu, la titularisation d'un stagiaire qui refuserait d'obtempérer !

Et si nos collègues qui viennent de suivre une formation métier théorique de 8 mois avaient, à minima, l'opportunité de dérouler leur stage sur un service similaire cela serait peut-être plus acceptable, mais là encore c'est bien mal connaître la DGFIP et son sens de l'accueil.

En plus de déplacer les stagiaires de chaise en chaise, ces derniers se voient proposer des postes en lien avec le bloc fonctionnel mais différent de leur poste initial, et donc ne correspondant pas à l'intégralité de la formation déroulée en établissement. Pire, quelques dérapages peuvent subvenir lorsque certains se retrouvent dans un poste à l'opposé de leur formation. N'y a-t-il pas un monde entre des métiers de gestion fiscale et ceux de Gestion Publique d'État ?

Mais qu'à cela ne tienne, les règles n'engagent plus que ceux qui y croient.

La CGT Finances Publiques n'a eu de cesse, dès la mise en place du SPP, de dénoncer le côté probatoire du stage alertant dès le départ sur les dérives et les pressions encourues par les inspecteurs stagiaires.

A l'inverse puisque la DG et l'ENFiP semblent si attachés au côté probatoire, quelle crédibilité face aux collègues en poste de voir arriver des stagiaires sortant de l'école qui ne maîtrisent pas les fondamentaux et quelle valeur donner à un stage probatoire dans ce cas précis.

Après avoir déroulé une formation au pas de course, aujourd'hui les inspecteurs stagiaires jouent au jeu des chaises musicales !

La CGT Finances Publiques et ses élus, revendiquent le rétablissement d'un mouvement unique de mutations et de 1ère affectation, des règles d'affectations fines dès le mouvement national (résidence mission/structure).

Pour le moins, même si elle les combat, elle exige que la DGFIP respecte, à minima, des règles qu'elle a elle-même instituées.

fichiers:



[Télécharger capna_une_valse_a_2_temps_25_05_2022.pdf](#) (258.96 Ko)

Public: [Mobilité](#)
[CAP A](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank